

sous la présidence de M. François GAENTZHIRT, Maire

Présents	11	M. GAENTZHIRT François ; M. FRITSCH Charles ; Mme DIERSTEIN-MULLER Francine ; M. OTTER Pierre ; Mme HIGLISTER Sylvie ; Mme FRESSIER Mireille ; M MORGANTI Alain ; M. MADHER Jérôme ; M. SAUMON Maxime ; Mme POGGIO Manuela ; Mme GOTTWALLES Mélanie ;
----------	----	---

Absent(e)s

Secrétaire de séance Mme Manuela POGGIO

1.	Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal	1
2.	Urbanisme	2
	2.1. Permis de construire	2
	2.2. Déclarations préalables.....	2
	2.3. Certificat d'urbanisme	2
3.	Désignation par le conseil municipal d'un adjoint pour l'instruction de dossiers d'urbanisme liés au Maire	3
4.	Instauration du principe de la redevance réglementée pour les chantiers provisoire d'électricité	3
5.	Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'ONF pour les recettes issues des ventes de bois	4
6.	Communication du Maire et des adjoints :	4

Le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 05 juin 2026.

2. Urbanisme

2.1. Permis de construire

Nature	Numéro	Date Dépôt	Noms et adresse du demandeur	Adresse du terrain	Section	Parcelle	Surface m²	Nature et destination de la construction
PC	068 142 26 00005	20/07/2026	KRIEG Samuel	12 chemin du Wahlenstall	08	58	739	Prolongement de la toiture du garage et création d'un carport

2.2. Déclarations préalables

Nature	Numéro	Date Dépôt	Noms et adresse du demandeur	Adresse du terrain	Section	Parcelle	Surface m²	Nature et destination de la construction
DP	068 142 26 00015	08/06/26	POGGIO Sébastien 11 rue de la Gare 68140 GRIESBACH AU VAL	Chemin du Wahlenstall	7	354 et 355	1312	Régularisation de division foncière
DP	068 142 26 00016	11/06/26	BOROCCO François 9 chemin du Kreuzweg 68140 HOHROD	9 chemin du Kreuzweg	7	91	600	Réfection d'un appentis pour en faire un abri à vélo
DP	068 142 26 00017	11/06/26	SAS HELIOSA 54 rue clémenceau 68920 WINTZENHEIM	6a chemin du Kreuzweg	7	43, 44	1394	Pose de panneaux photovoltaïques
DP	068 142 26 00018	16/06/26	FRITSCH Charles 1 Schorlenmatt 68140 HOHROD	1 Schorlenmatt	5	206, 207, 213	18835	Construction d'un oriel et d'une lucarne
DP	068 142 26 00019	01/07/26	PAUCOT François 1 Weier 68140 HOHROD	1 Weier	3	165	1413	Construction d'un garage simple
DP	068 142 26 00020	15/07/26	MEYER Marc 12 chemin du Schlirbach 68140 STOSSWIHR	2 lileudit Kuhbach	5	198	601	Changement et création d'ouvertures
DP	068 142 26 00021	23/07/26	FRITSCH Raphaël 20 rue Principale 68140 HOHROD	20 rue Principale	1	284	928	Installation d'une climatisation en façade
DP	068 142 26 00022	04/08/26	FRITSCH Charles 1 Schorlenmatt 68140 HOHROD	1 Schorlenmatt	5	206	17964	Construction d'un appentis pour stockage de bois

2.3. Certificat d'urbanisme

Nature	Numéro	Date Dépôt	Noms et adresse du demandeur	Adresse du terrain	Section	Parcelle	Surface m²	Observations
CU	068 142 26 00007	03/08/2026	Me BINGLER Danièle 2 rue de l'Eglise Munster	37 chemin du Langaeckerle	2	213. 214 et 323	1236	CU information

3. Désignation par le conseil municipal d'un adjoint pour l'instruction de dossiers d'urbanisme liés au Maire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme : « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

Monsieur le Maire va déposer une déclaration préalable pour la pose de panneaux photovoltaïque sur son terrain prochainement. Il appartient au conseil municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision de se prononcer sur la délivrance de la déclaration préalable à l'issue de la phase d'instruction. Il est donc proposé au conseil municipal de désigner M. Pierre OTTER à cet effet.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Prendre acte du dépôt du dossier de déclaration préalable pour la pose de panneaux photovoltaïques de M. François GAENTZHIRT
- Désigner M. Pierre OTTER en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme et le charge de prendre la décision de se prononcer sur la délivrance de la déclaration préalable à l'issue de la phase d'instruction.

4. Instauration du principe de la redevance réglementée pour les chantiers provisoire d'électricité

M. le Maire tient à informer les membres du Conseil que les articles R2333-105-1 R2333-105-2 et R2333- 108, du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les décrets n° 2015-334 du 25 mars 2015 et n° 2023-797 du 18 août 2023, fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

Il propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.
- de revaloriser ladite redevance chaque année, pendant toute la durée des chantiers, en fonction de l'évolution de l'indice d'ingénierie, mesurées au cours des douze derniers mois précédant la publication de l'indice connu au 1^{er} janvier de l'année N, ou tout autre indice qui viendrait à lui être substitué et de pendant.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

5. Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'ONF pour les recettes issues des ventes de bois

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22,

Vu le code forestier, et notamment les articles L. 211-1 et L. 211-2 relatifs au régime forestier et l'article L. 214-6 relatif à la vente des coupes et des produits de coupe issus des forêts relevant du régime forestier,

Vu le projet de convention de mandat de facturation annexé à la présente délibération,

Considérant que la commune de Hohrod est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier, Considérant que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts,

Considérant que la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions, Considérant la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,

Considérant que la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,

Considérant que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la commune,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 :

La commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.

Article 3 :

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération.

Il autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

6. Communication du Maire et des adjoints :

Information de Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations :

- Compte rendu des réunions de la communauté de communes :
 - une commission qui nous concerne particulièrement par rapport au tourisme et la mise en valeur des villages de la vallée a eu lieu avec un cabinet d'expert. Cette commission a pour

objectif le maintien de l'attractivité touristique et la pérennisation du bassin économique lié au tourisme dans la vallée

- Une commission eau et assainissement a eu lieu avec présentation du service et des projets
- Différentes visites ont été programmées pour permettre aux nouveaux élus de découvrir différents sites intercommunaux de la vallée
- Feux de végétations : Appel à la vigilance de la part de la préfecture
- Arrosage des fleurs et massifs communaux : l'arrosage se fait actuellement grâce aux réserves d'eau pluviale
- Une communication sera faite auprès des habitants sur les restrictions d'eau et les bonnes pratiques pour économiser cette ressource
- Bilan de la soirée jazz américain du 4 juillet : Le food truck a vendu 150 hamburgers et les pompiers ont également bien vendu au niveau des boissons. La soirée était un bon équilibre entre animation musicale et restauration ce qui a permis de rassembler à nouveau les habitants et gens de passage autour d'un moment festif.
- Partage de l'agenda des réunions de la CCVM et de la préfecture

Monsieur Charles FRITSCH, 1^{er} adjoint informe le conseil des travaux réalisés ou à venir sur la commune :

- Les niveaux des sources sont bas. S'il ne pleut pas d'ici la fin du mois il nous faudra faire venir des camions pour approvisionner les réservoirs.
- Des fuites d'eau ont été détectées et seront réparées rapidement.
- Le pavage de la placette de la mairie autour de la fontaine est terminé. C'est une très belle réalisation.
- Chemin du Kreuzweg, près de la fontaine, le mur de soutènement commence à tomber. Les propriétaires voisins sont prêts à participer aux travaux. Un devis sera demandé pour reprendre ce muret avant l'hiver.
- Les travaux sur le chemin du Schorren ont été demandés par la commune de Sultzzen et la commune de Hohrod participera par l'achat de concassés pour la partie de Hohrod.
- Suite aux vérifications périodiques obligatoires dans les bâtiments de la commune les travaux de mise aux normes des équipements électriques des bâtiments seront faits d'ici la fin de l'année

Madame Francine DIERTEIN-MULLER, 2^{ème} adjointe, informe le conseil municipal :

- Dimanche 9 août aura lieu la cérémonie commémorative au cimetière du Baerenstall suivi par la cérémonie au cimetière du Wettstein. Cette cérémonie est un beau moment de rassemblement pour ne pas oublier ceux qui sont tombés près du village durant la première guerre mondiale.

Plus aucun point n'étant soulevé, Monsieur le Maire clos la séance à 21h05

Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal
de la Commune de HOHROD
de la séance du 04/08/2026

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal
2. Urbanisme
 - 2.1. Permis de construire**
 - 2.2. Déclarations préalables**
 - 2.3. Certificat d'urbanisme**
3. Désignation par le conseil municipal d'un adjoint pour l'instruction de dossiers d'urbanisme liés au Maire
4. Instauration du principe de la redevance réglementée pour les chantiers provisoire d'électricité .
5. Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'ONF pour les recettes issues des ventes de bois
6. Communication du Maire et des adjoints :

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les président et secrétaire de séance :

Prénom et Nom	Qualité	Procuration	Signature
François GAENTZHIRT	Maire		
Charles FRITSCH	1 ^{er} Adjoint		
Francine DIERSTEIN-MULLER	2 ^{ème} Adjointe		
Pierre OTTER	3 ^{ème} Adjoint		
Mireille FRESSIER	Conseillère municipale		
Alain MORGANTI	Conseiller municipal		
Manuela POGGIO	Conseillère municipale		
HIGLISTER Sylvie	Conseillère municipale		
GOTTWALLES Mélanie	Conseillère municipale		
MADHER Jérôme	Conseiller municipal		

COMMUNE DE HOHROD – PV CM 04.08.2026

SAUMON Maxime	Conseiller municipal		
---------------	----------------------	--	--